



L'an deux mil huit, le, mardi vingt-neuf avril à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain, Monsieur Alexandre La Joie, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, Monsieur Allain Guérin, Monsieur Daniel Leffilliâtre, Madame Nathalie Viel, Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Madame Dominique Collas, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

Absents excusés : Madame Delphine Dujardin.

Pouvoirs : Madame Delphine Dujardin **pouvoir à** Monsieur Eric Briens.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Thérèse Levoyer

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 22 avril 08

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 MARS 2008

Compte rendu du 27 mars 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 27 mars 2008 avec la modification suivante : page 2, modification du nombre de délégués suppléants à la communauté de communes de la vallée de l'Ouve : trois et non cinq.

1. PRESENTATION PAR MADAME Mélanie LEROY-TERQUEM, COMMISSAIRE D'EXPOSITION DE L'EXPOSITION PARMANENTE AU MUSEE BARBEY REALISEE PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le maire accueille madame Mélanie Leroy-Terquem, commissaire d'exposition et madame Selma Turalic des Archives Départementales, en charge de l'action culturelle et de la communication au conseil général, les remerciant vivement de leur présence ainsi que Angélique Le Gauffey, chargée de mission recrutée par le Comité du bicentenaire.

Madame Leroy-Terquem fait une présentation du projet de l'exposition permanente au musée Barbey réalisée par le Département à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Jules Barbey d'Aurevilly.

Un bref historique du musée permet d'apprécier le projet d'évolution.

Le musée a été fondé en 1925 suite à la volonté de Louise Read, secrétaire de Barbey les dix dernières années de sa vie à Paris.

Louise Read avait alors fait appel à monsieur Pierre Lemarinel, maire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte afin d'ouvrir un musée pour y installer les affaires qu'elle avait précieusement conservées de Barbey d'Aurevilly dans son appartement privé à Paris, appartement que le propriétaire avait émis le souhait de reprendre.

Les pièces conservées par Louise Read ont donc été installées au château de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. En 1944, ce premier musée a été malmené par les bombardements

et malgré de grandes pertes il fût reconstitué dans une autre partie du château en 1956.

La municipalité de Saint-Sauveur, après avoir acquis la maison familiale rue Bottin Desylles a inauguré en 1989 l'installation des collections Barbey au premier étage et la bibliothèque municipale au rez-de-chaussée. Depuis, le musée n'a pas subi d'évolution sinon un enrichissement considérable des collections grâce à la volonté municipale, à l'aide précieuse de la D.R.A.C. au travers du F.R.A.M. et de la société des amis de Barbey.

Aujourd'hui, La maison familiale revient à Barbey dans sa totalité.

La commune de Saint-Sauveur est maître d'œuvre pour la rénovation de l'étage tandis que le conseil général par l'intermédiaire des Archives Départementales est maître d'œuvre pour le rez-de-chaussée.

Quatre critères ont été retenus pour les aménagements du premier étage de la maison familiale afin de respecter l'historique du musée qui est complexe, mouvementée et chaotique.

- présenter un intérieur de maison d'écrivain : l'actuelle chambre jaune sera conçue comme le bureau de Barbey dans son appartement Parisien.
- mettre en valeur la richesse des collections. Ce qui a survécu aux bombardements a été abîmé par le temps. Une présentation est prévue en respectant les conditions de conservation notamment par rapport aux méfaits du soleil mais surtout de la lune, dans la pièce dite « chambre bleue » qui sera consacrée au côté dandy de Barbey.
- mettre en valeur des pièces manuscrites très fragiles qui seront numérisées et exposées dans une série de meubles à tiroirs.
- moderniser la présentation muséographique, la « chambre jaune » préservant le côté 19^{ème}, les deux autres pièces utilisant des techniques modernes.

La « chambre bleue » Barbey dandy présentera une approche de la vie intime de Barbey avec entre autre une armoire à tiroirs « l'armoire à femme » relatant l'entourage féminin de Barbey.

Les différentes salles seront rythmées par la voix de Barbey grâce à la mise à disposition du public de casques audio.

A l'occasion du bicentenaire, le conseil général a mobilisé des fonds importants dont la majeure partie pour l'aménagement de l'exposition permanente du rez-de-chaussée, exposition qui restera à la commune car elle est adaptée, créée en fonction de la maison de Barbey et s'étendra jusqu'au jardin.

Tout l'espace autour de la maison familiale va être reprogrammé, le musée va être pensé avec des techniques modernes. Il faudra veiller dans l'avenir à revoir les expositions environ tous les cinq ans. Les archives départementales ont entrepris l'inventaire, le reconditionnement et la numérisation du fonds Barbey qui regroupe une collection de plus de 5.000 pièces tout à fait remarquables. Les archives départementales sont la structure adaptée pour la refonte de la gestion de cette collection. Lors d'une des premières visites, les services des archives départementales ont eu la surprise de trouver un ouvrage assez étonnant, une pièce unique d'un grand photographe normand Magon (réalisateur de « La Normandie pittoresque ») très connu fin du XIX^{ème}. Ouvrage dans lequel il a réalisé une adaptation photographique, « roman photo » de l'Enfermé. Il est possible que ce document soit édité par une maison d'édition.

Les pièces de tissu seront copiées grâce au budget des archives de manière à ce que les pièces originales soient mises en sûreté pour que la dégradation cesse.

L'inauguration du musée rénové, transformé aura lieu le 20 juin prochain. A cette occasion madame Leroy-Terquem présentera un livre de 166 pages en cours de réalisation, qui sera le catalogue de l'exposition.

Une quinzaine de bannières ont été commandées afin de jalonner le trajet du château au musée durant les manifestations du bicentenaire.

Le label « musée de France » attribué au musée Barbey permet d'obtenir l'aide précieuse du ministère de la culture à hauteur de 50% pour l'acquisition du matériel.

Monsieur le maire remercie vivement madame Leroy-Terquem, madame Turalic du temps passé, les archives départementales et tout particulièrement monsieur Gilles Désiré Dit Gosset, directeur.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à madame Le Gauffey qui présente au conseil municipal le programme définitif des manifestations organisées à l'occasion du bicentenaire.

En ce qui concerne le vieux château, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a fait part aux archives départementales du souhait de la municipalité de créer au château dans le cadre de la réhabilitation de la tour Chandos un musée de la guerre de 100 ans. Ce projet demande à mûrir et l'aide des archives sera, sans aucun doute, encore une fois, très précieuse.

3. SUBVENTIONS 2008

Monsieur le maire souligne l'intérêt soutenu et permanent qu'il entend apporter à la vie associative.

L'attribution des subventions municipales est un élément important qui participe à la vie des associations et permet le développement de leurs activités. Le conseil municipal décide de les voter à montant constant.

Les subventions 2008 sont adoptées à l'unanimité suivant le tableau joint en annexe à la présente délibération.

4. DELEGATION « MANCHE NUMERIQUE »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un élu pour représenter la commune au titre de la compétence « assistance à l'informatique de gestion, délégué au syndicat mixte « Manche numérique ».

Monsieur le maire propose à monsieur Daniel Lefilliâtre de représenter la commune auprès du syndicat mixte « Manche Numérique » pour l'assistance à l'informatique de gestion.

Après délibération, cette proposition est approuvée à l'unanimité,

5. CORRESPONDANT A LA DEFENSE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur le préfet qui rappelle qu'en référence à la circulaire du 26 octobre 2001 portant la création d'un réseau de correspondants défense, le conseil municipal avait désigné monsieur Eric Briens chargé de cette fonction.

Monsieur Hervé Morin, ministre de la Défense a souhaité voir ce réseau reconstitué à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux.

Le conseiller à la défense a vocation à développer le lien Armée Nation. Il est, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur Eric Briens, chargé au préalable de cette responsabilité n'a pas souhaité

être reconduit dans ces fonctions.

Monsieur le maire demande si il y a des candidats.

Monsieur Pascal Thoën se déclare candidat.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal désigne monsieur Pascal Thoën conseiller à la défense.

6. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 27 mars 2008 désignant les conseillers municipaux au sein de la commission d'appel d'offres :

« Monsieur **Michel QUINET**, maire est élu à l'unanimité, **président** de la commission d'appel d'offres.

Monsieur **Michel JACQUELINE**, candidat au poste de **président suppléant** est élu à l'unanimité.

Messieurs **Jean-Pierre LEVAVASSEUR**, **Alain MELAIN**, **Dominique ROUXEL**, candidats en tant que **membres titulaires** sont élus à l'unanimité.

Mesdames, **Delphine DUJARDIN**, **Dominique COLLAS**, candidates en tant que **membres suppléants** sont élues à l'unanimité. »

Il donne lecture d'un courrier de monsieur le sous-préfet précisant que cette décision ne respecte pas les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics qui stipule que, dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire, président de droit et de trois membres du conseil municipal.

Le même article prévoit également la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. En sa qualité de président de droit, le maire n'a pas de suppléant, mais il peut déléguer la présidence à un adjoint ou à un conseiller municipal qui n'est pas membre de la commission d'appel d'offres

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide, de modifier ainsi qu'il suit sa délibération du 27 mars 2008 :

Le paragraphe concernant la désignation d'un président suppléant est annulé.

Monsieur Allain Guérin, candidat, est nommé membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

7. LE BOIS DE L'ENFER TRANCHE 3

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui présente au conseil municipal une demande de monsieur Heckel concernant l'accès à sa propriété par le chemin qui va au poste de refoulement d'assainissement.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour autoriser l'accès susvisé sous réserve que celui-ci soit interdit aux animaux domestiques et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une remarque de monsieur le trésorier concernant une anomalie détectée au B.P. 2008 d'assainissement :

Les règles budgétaires précisent que les chapitres 042 et 040 doivent être égaux or le chapitre 68 est supérieur de 1 euro au chapitre 28 (investissement), bien que le montant soit bon, il est nécessaire de rectifier cette anomalie de la façon suivante :

Chapitre 131 : - 1 euro

Chapitre 28 : + 1 euro

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification susvisée et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes.

9. CONVENTION TRAVAUX AU VIEUX CHATEAU

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de travaux de restauration du mur Ouest de la basse-cour du château élaboré par monsieur Philippe Batard, architecte en chef des monuments historiques.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une convention de partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, concernant la restauration du mur Ouest de la basse-cour du château de Saint-Sauveur-Le-Vicomte (projet architectural et technique et tranche unique de travaux) ainsi que le dossier de demande de subvention correspondant.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- le dossier présenté,
 - les termes de la convention susvisée,
- et donne pouvoir à monsieur le maire pour sa signature et sollicite les services de la D.R.A.C. et du Conseil Général pour une aide financière à la réalisation des dossiers et travaux.

10. DON D'ŒUVRE D'ART

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur Pagny qui propose de faire don à la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour le musée municipal de Barbey d'Aurevilly d'une toile représentant le personnage de « Haute Claire » d'une nouvelle de Barbey qu'il a réalisée.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une photo de ce portrait de 1,60 par 0,65 mètres.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte le don cette oeuvre qui pourra être exposée dans l'entrée actuelle du musée Barbey, remerciant vivement monsieur Pagny pour son geste et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Cette pièce sera inscrite à l'inventaire du musée Barbey à réception.

11. RABATTEMENT VOIE VERTE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du service « gestion exploitation » du conseil général concernant la carte des itinéraires de rabattement vers la voie verte entre Cambernon et Rocheville. Le circuit « vélo route » emprunte des voies routières communales ou départementales où circulent moins de 500 véhicules par jour. Le tracé sera jalonné de panonceaux de type DV (voie verte) qui seront implantés sur le territoire des communes traversées.

Le conseil municipal est sollicité pour l'approbation de l'itinéraire de la « vélo route » sur la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte ainsi que sur la mise en place des panneaux s'y rapportant implantés sur les voies communales.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'itinéraire présenté ainsi que l'implantation des panneaux et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Un conseiller municipal rappelle qu'un plan préventif aux interventions de secours a été établi par les Sapeurs Pompiers, validé par l'Etat Major départemental et souligne qu'il serait intéressant de mettre en relation avec le service du Département, les responsables concernés du S.D.I.S.S.

12. DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur et madame Paul SAMSON concernant une demande d'acquisition d'un chemin rural qui partant de la voie départementale n°147, longe la voie verte et débouche à La Croix d'Allier, ce afin de préserver la tranquillité de leur habitation du passage à proximité de 4X4.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal, considérant que le chemin susvisé fait partie d'un circuit de V.T.T. labellisé, considérant que la réglementation des chemins de randonnées n'en autorise pas l'aliénation, ne donne pas suite à la demande de monsieur et madame Paul SAMSON.

13. DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'acquisition de défibrillateurs automatiques par la commune (pour le complexe sportif et le stade de foot) et par la résidence Catherine de Longpré.

Il propose, afin de compléter ces acquisitions d'acheter également les supports muraux adaptés.

Le montant unitaire est de 300€ H.T, soit pour deux panneaux 717,60€ T.T.C.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour réaliser cette acquisition complémentaire afin de finaliser ce projet.

Les deux supports destinés aux bâtiments communaux seront inscrits à l'inventaire et payés en investissement au programme 35 MATERIELS DIVERS pour un montant de 718€ qui sera prélevé en fonctionnement sur le fond de roulement.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification budgétaire correspondante à ce projet soit :

Fonctionnement :

D61523	-	718,00
D023		718,00
D TOTAL		-

Investissement :

35/ D2158	718	718	35/ R021
D TOTAL	718	718	R TOTAL

A cette occasion, monsieur le maire remercie les différentes associations qui ont accepté d'assurer auprès des dirigeants concernés l'information nécessaire au bon usage des défibrillateurs automatiques. D'autres séances seront organisées afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à cette information.

14. TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du délibéré du tribunal administratif dans le cadre du dossier DELACOTTE Louis CU négatif 0602041-2, après audience du 13 mars 2008.

« Article 1^{er} : La requête de M. DELACOTTE est rejetée.

Article 2 : Les conclusions de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte tendant à la condamnation de M. DELACOTTE au paiement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.

Article 3 : le présent jugement sera notifié à M. Louis DELACOTTE et à la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte »

15. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

Mercredi 9 avril	Réunion des commissions de travaux et des affaires agricoles. Une visite des chantiers en cours a été effectuée : <ul style="list-style-type: none"> - Bois de l'Enfer - Le site du mille club - le vieux château - La place de la gare - La résidence Sainte-Marie - Hautmesnil - Divers chemins Une deuxième visite sera organisée pour la découverte du territoire de la commune.
------------------	--

16- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Vendredi 4 avril	Porte ouverte à l'entreprise Doguet de Sainte Colombe
Samedi 5 avril	Rencontre avec monsieur Mousset, responsable du centre de secours de Saint-Sauveur et monsieur Travert pour étudier la vente du camion citerne déclassé
Jeudi 10 avril	Réunion des maires de la communauté de communes de vallée de l'Ouve
Vendredi 11 avril	Réunion de conseil de communauté de communes de la vallée de l'Ouve avec à l'ordre du jour l'élection du président, monsieur Michel Quinet, des vice-présidents monsieur Michel Lafosse : voirie, activités agricoles, politique du logement et du cadre de vie, service des eaux. Monsieur André Billy : environnement, ordures ménagères, déchetterie, syndicat mixte Cotentin traitement, S.P.A.N.C. Monsieur Serge Latrouite : tourisme, P.N.R. syndicat mixte du Cotentin, syndicat mixte Manche Numérique, nouvelles technologies, solidarité et des membres du bureau.
Jeudi 17 avril	Rencontre avec une personne qui souhaiterait réaliser un entrepôt dans la ZA de l'abbaye pour de la vente de bois de chauffage en plaquettes. Rencontre avec une personne pour l'étude d'un projet d'installation d'un lavomatique linge ZA de l'abbaye. Réunion de bureau de la communauté de communes de la vallée de l'Ouve.

Jeudi 24 avril	<p>Rencontre avec monsieur Fluet de la société Ostwin pour le projet éolien. Une réunion de tous les conseils municipaux sera organisée en juin salle Le Normandy avec les représentants du Parc des Marais</p> <p>Réunion du conseil communautaire : ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Approbation des comptes-rendus du 28 février 2008 et du 11 avril 2008. 2 Présentation du Budget 2008 3 Décisions modificatives budget principal et budgets annexes. 4 Adhésion de nouvelles communes. 5 Nouvelles compétences ? R.A.M. 6 Les Ordures ménagères / la Déchetterie : SMCT, exonérations OM 2009. Il est rappelé qu'il y a des exonérations d'offices concernant les usines que tout autre entreprise ne peut être exonérée que sur avis du conseil communautaire qui avait d'emblée décidé de refuser toute nouvelle demande afin d'éviter que la charge ainsi déduite ne soit répartie sur les autres payeurs. 7 Rénovation de la Poste : l'Aggrandissement du CDIS. 8 La Zone d'activités de l'Abbaye : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux tranche 2, étude de faisabilité d'implantation d'un hôtel. ▪ Bâtiment relais : Avancement des travaux, assurance dommage ouvrage 9 Le Contrat de pôle : Aménagement du bourg de Biniville, Aménagement du bourg d'Orglandes ; Aménagement de l'avenue du Sénateur Foubert à Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Aménagement de Hautmesnil ; projet pour l'aménagement du bourg de Rauville-la-Place, projet pour l'aménagement du bourg de Néhou. 10 Voirie : Programme 2008. 11 Ecoles : Travaux 2008. 12 Syndicats : Incendie, Transports Scolaires. 13 SPANC. 14 Contrat de territoire. 15 Développement de l'éolien. 16 Rabattelements Voie Verte. 17 Assurance. 18 Questions diverses.
----------------	--

Une réunion de la commission voirie est programmée pour le 9 mai 20h30 à la communauté de communes.

17. COMPTE RENDU DES EPCI.

17.1 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Jeudi 17 avril	Rencontre avec madame Anne-Laure Leharivel pour l'étude de son remplacement à l'Espace Public Numérique (E.P.N.) pendant son futur congé de maternité.
Jeudi 24 avril	Rencontre avec monsieur Decosse, maître nageur pour la présentation de projets d'animation.
Mardi 29 avril	Réunion pour les transports scolaires au conseil général qui est l'organisateur principal. Le dispositif est un peu simplifié au niveau de la distribution des « pass » et des inscriptions. Tout nouvel arrêt devra respecter les nouvelles données du Département soit 2 km

	minimum entre chaque arrêt.
--	-----------------------------

17.2 SYNDICAT D'AEP.

Mardi 22 avril	Réunion du conseil du Syndicat d'adduction d'Eau Potable (S.A.E.P.) Monsieur le maire adresse ses félicitations à monsieur Jean-Pierre Levavasseur pour sa réélection au poste de président. Le conseil du syndicat a décidé d'enclencher une procédure pour prévoir la mise en place de délégués suppléants. Une visite des installations du syndicat sera organisée le 31 mai prochain à laquelle seront conviés tous les membres du syndicat ainsi que les maires des communes adhérentes.
----------------	---

17.3 LE CLOS DU COTENTIN.

Lundi 28 avril	Réunion d'installation du nouveau bureau. Monsieur Quinet est président, monsieur Védie, maire de Bricquebec est vice-président, monsieur Coquelin, maire de Valognes est secrétaire
----------------	--

La prochaine réunion est programmée pour le 29 mai 14h30 à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

17.4 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Mercredi 2 avril	Visite OPAH 34 rue Bottin Desylles
Mardi 8 avril	Conférence OPAH séniors

L'installation du nouveau conseil du syndicat est prévue le 13 mai à 14h30.

18 QUESTIONS ORALES.

18.1 DIVERS

ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la modification du P.L.U. aura lieu du mercredi 21 mai au samedi 21 juin 2008. Monsieur Morisset, commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie les :

- mercredi 21 mai de 9h30 à 12h30
- lundi 2 juin de 14h30 à 17h00
- samedi 21 juin de 9h30 à 12h00

MAISON DE RETRAITE : UNITE POUR PERSONNES DESORIENTEES

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé à monsieur Claude Gatignol, député par monsieur Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Monsieur le ministre a « demandé au Préfet de la Manche d'intégrer ce projet qu'il considère prioritaire dans la programmations dès 2009 au lieu d'attendre 2011 comme initialement prévu ».

GROUPE SCOLAIRE JACQUELINE MAIGNAN

Monsieur le maire fait le point du dossier de suppression de classe. Les décisions définitives ont été reportées au mois de juin 2008. Afin de maintenir la classe de Saint-Sauveur ouverte, il manque encore une dizaine d'inscriptions.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Groupe Maignan va bénéficier d'un RASED à compter de la rentrée de septembre et non plus dépendre de Valognes.

ZONE ARTISANALE DE LA GARE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il doit être autorisé à signer les compromis et ventes de terrains dans la zone artisanale de la Gare.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les compromis, actes de vente et pièces afférentes concernant la zone artisanale de la gare.

18.2 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance de conseil municipal

Samedi 29 mars	Assemblée générale du Tennis Club du Val d'Ouve (T.C.V.O.)
	Rencontre avec madame Pérez, présidente des parents d'élèves des écoles publiques
	Manifestation d'accueil des palefreniers et de présentation de étalons en station en présence de nombreux éleveurs
Dimanche 30 mars	Poule au pot du club plaisir d'être ensemble
Mardi 1er avril	Concours de belote du club plaisir d'être ensemble
	Réunion de travail avec monsieur Jean-Pierre Levasseur, adjoint chargé des travaux, monsieur Watrin, architecte et madame Viel, conseillère municipale pour la finalisation du Dossier de Consultation des entreprises (D.C.E.) des ateliers municipaux
Mercredi 2 avril	Rencontre avec monsieur de Villeplée directeur départemental des restos du cœur
	Villes en scène : réunion pour la présentation des spectacles de la saison 2008/2008 salle audio au conseil général
	Assemblée générale de Groupama
Jeudi 3 avril	Réunion à l'étude de maître Godey pour le point des dossiers en cours
	Rencontre avec le cabinet ARIM pour le dossier de Droit de Prémption Urbain (D.P.U.)
	Conseil d'administration du collège Barbey
Samedi 5 avril	Portes ouvertes à l'école Notre Dame
	Théâtre Le Noyau Le Normandy
Mardi 8 avril	Bornage au bois Enfer pour le chemin du Paradis
Jeudi 10 avril	Rencontre avec monsieur Poupinel concernant le droit de chasse des habitants de Saint-Sauveur-Le-Vicomte sur les terres louées à la S.A.R.L. du Grand Marais
	Manifestation de clôture de la saison 2007/2008 des restos du coeur
	Fête d'anniversaire d'une religieuse centenaire à l'abbaye
Samedi 12 avril	Election miss et mister St-Clair
Lundi 14 avril	Rendez-vous à la Maison de retraite des Lices pour le projet de l'unité pour personnes désorientées
Jeudi 17 avril	Rencontre avec les services de la sous-préfecture pour l'étude de solutions à apporter à un dossier d'expulsion
	Ciné séniors organisé par le C.C.A.S., le club Plaisir d'être ensemble
	Rencontre avec monsieur Coquelin, maire de Valognes pour le bicentenaire de Barbey
Dimanche 20 avril	Chant choral organisé par l'Office du Tourisme
	Fête St Georges à Hautmesnil
Jeudi 24 avril	Rencontre les services de la Direction des Routes Départementales (D.R.D.), du Département et l'étude de Maître Godey pour la voie de liaison entre les ronds-points route de La Haye du Puits et la route de Port-Bail
	Réunion du comité de pilotage pour le bicentenaire de Barbey
Samedi 26 avril	Repas du Réveil Sportif
Dimanche 27 avril	Fête des saintes à l'abbaye
Lundi 28 avril	Réunion pays d'art et d'histoire

15.3 TOUR DE TABLE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des aides apportées pour la réfection du socle et du buste de Barbey. Le conseil général participe à 75% du montant hors taxe et le Crédit Agricole apporte une aide non négligeable.

Le club de judo remercie la municipalité pour la mise à disposition du complexe sportif et l'aide des employés communaux à l'occasion de l'organisation du tournoi annuel.

Il est demandé qu'elle décision a été retenue concernant l'ajout d'une ligne de tapis dans la salle de spécialité.

L'acquisition de tapis n'a pas été retenue au budget 2008 compte tenu des difficultés soulevées pour cette nouvelle installation (barres de danse, distance de sécurité par rapport aux murs) Il est suggéré d'étudier le planning d'occupation de la salle afin de compenser le manque de place par l'ouverture d'un créneau supplémentaire.

Il est signalé certaines plaintes de voisinage au Grippois. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un domaine privé et conseille aux personnes concernées de déposer plainte auprès de la gendarmerie.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'indélicatesse d'une personne ayant travaillé quelques temps au groupe Scolaire Maignan.

Le démontage du mille club est terminé, le local attenant va également être démonté dès la fin du déménagement des « Jeannettes » actuellement en cours.

Le terrain pourra alors être mis en vente en « terrain à construire » ; l'accès à la voie publique devra être le même.

Un habitant de Saint-Sauveur s'est plaint d'un dépôt d'un bidon d'huiles usagées au pied d'un poteau de signalisation entre la route de La Malbrèche et le rond point.

A cette occasion monsieur le maire rappelle à tous l'existence du S.M.I.R. (Service Municipal d'Intervention Rapide) qui permet à tous 24 heures sur 24 de signaler ce genre de difficulté : 02.33.02.00.50.

La mise au marais aura lieu le 2 mai prochain après midi. L'office du tourisme et le pays d'art et d'histoire « Le Clos du Cotentin » proposent à cette occasion une promenade commentée dans le marais avec arrivée au parc de contention pour observer le traditionnel marquage des animaux.

Plusieurs questions sont posées par rapport aux spectacles « Villes en scène » à Saint-Sauveur, il est vrai que certains spectacles s'avèrent un peu élitistes et souvent mal adaptés à notre salle de spectacle, cependant, « Villes en scène » permet de limiter le risque financier lié à l'organisation de spectacles culturels.

Certains conseillers déplorent le fait de ne pouvoir voir les spectacles proposés avant de faire des choix pour Saint-Sauveur. Monsieur le maire propose de reprendre contact avec le conseil général afin d'optimiser l'information.

Il est signalé une fuite d'eau au presbytère salle du catéchisme, au fond. Un couvreur sera contacté.

Les cloches de l'église sont en disfonctionnement. Le montant élevé du changement de l'horloge n'a pas été prévu au budget 2008.

Il est demandé l'installation de grilles au clocher de l'église à l'instar du château afin

d'éviter les dégâts provoqués par les pigeons. Cette solution sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.